



Département Économie Gestion
Master Management et Commerce International

MASTER 1

INTERNATIONAL TRADE & B2B MARKETING

Année universitaire 2025 / 2026

GUIDE DES ÉTUDES

Adresse	Université du Littoral Côte d'Opale – ULCO 220, Avenue de l'université BP 65526 59379 Dunkerque, Cedex 1
----------------	---

CONTACTS

**Master 1 « Management et Commerce International »,
Parcours : « International Trade & B2B Marketing »**

Président de jury :	M. Jordane CREUSIER Email : jordane.creusier@univ-littoral.fr	
Responsable de la formation :	M. Falk WAGENHAUSEN Email : falk.wagenhausen@univ-littoral.fr Bureau : 4405	
Secrétariat pédagogique :	Mme Laetitia VERMERSCH Email : laetitia.vermersch@univ-littoral.fr Téléphone : 03.28.23.68.87 Bureau : 1408	
Horaire du secrétariat pédagogique :	8h05 – 12h30 13h15 – 16h45 8h10 – 11h45	lundi, mardi, jeudi, vendredi mercredi
Ingénieur de formation (FCU) :	Mme Hélène DENOLF Email : helene.denolf@univ-littoral.fr Téléphone : 03.28.23.70.86 Bureau : 3 ^{ème} étage aux Darses (CGU Dunkerque)	
Chargée de Développement Alternance (FCU) :	Mme Sophie SEILLER Email : sophie.seiller@univ-littoral.fr Téléphone : 06.70.24.84.32 Bureau : 3 ^{ème} étage aux Darses (CGU Dunkerque)	

CALENDRIER DE LA FORMATION :

Semestre 7 :	01/09/2025 → 03/01/2026
Vacances de Noël :	22/12/2025 → 04/01/2026
Jury semestre 7 :	10/02/2026
Commission Pédagogique Paritaire 1 ^{er} semestre :	15/02/2026

Semestre 8 :	05/01/2026 → 31/08/2026 ; fin des cours le 21/03/2026
Commission Pédagogique Paritaire 2 ^{er} semestre :	24/05/2026
Vacances d'hiver :	22/02/2026 → 01/03/2026
Jury session 1 :	25/06/2026
Rattrapages (session 2) :	19/08/2026 → 28/08/2026 Attention ! Inscription obligatoire aux matières que vous souhaitez repasser auprès du secrétariat avant le 03/07/2026 par mail.
Jury session 2	03/09/2026
Soutenances (session 1)	22/06/2026 (Documents à rendre pour le 15/06/2026)
Soutenances (session 2)	31/08/2026 (Documents à rendre pour le 24/08/2026)

Le parcours « INTERNATIONAL TRADE & B2B MARKETING »

1. Public cible, conditions d'admission et d'inscription

Le Master Management & Commerce International - Parcours International Trade & B2B Marketing (MCI - ITM) s'adresse aux étudiants titulaires des diplômes sanctionnant les études de premier cycle, ayant un bon niveau en anglais, ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires :

- Licence 3 Economie – Gestion ;
- Licence 3 Langues Etrangères Appliquées ;
- Licence Professionnelle en Commerce International ;
- Diplôme étranger équivalent à la Licence 3 Economie Gestion ou Langues Etrangères Appliquées.

L'admission en Master 1 MCI – Parcours ITM est limitée et subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature. La procédure de dépôt du dossier de candidature est présentée sur le site de l'ULCO. L'admission en Master 2 MCI – Parcours ITM est de droit pour les étudiants qui ont validé le Master 1 MCI – Parcours ITM.

L'inscription administrative dans le parcours est **annuelle** conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec **possibilités** de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du 1er semestre.

La formation est ouverte à l'alternance dès la rentrée 2022 selon le calendrier en annexe.

2. Objectifs & Débouchés

Le Master MCI - Parcours ITM vise à acquérir des savoir-faire en matière d'analyse de l'environnement des affaires et de prise de décision notamment à l'étranger. L'étudiant est confronté à des problématiques de nature commerciale et marketing, spécifiques aux entreprises en B2B, en France comme à l'international. Il doit être en mesure de :

- Concevoir, budgéter et lancer sur le marché domestique ou international de nouvelles offres de produits et services en B2B ;
- Déployer une démarche de marketing stratégique et de marketing international ;
- Identifier des clients et des réseaux de distribution en France et à l'export, être capable d'impliquer les importateurs dans le déploiement de la stratégie marketing sur les marchés d'export ;
- Gérer les opérations à l'international ;
- Communiquer sur les produits et les marques en France et à l'international.

A l'issue des deux années du Master MCI - ITM, l'étudiant peut :

- occuper les fonctions de directeur/responsable marketing, directeur/responsable commercial, responsable export, chargé de développement international, consultant en développement international, responsable de grands comptes, chef de produit, chef de secteur/zone export, trade marketer (France et export), chargé d'affaires, chargé de clientèle, ingénieurs d'affaires, community manager, chef de projet Web, digital manager... dans les grandes, petites et moyennes industries manufacturières, les entreprises de services high tech, les administrations ;
- s'engager dans la préparation d'un **Doctorat**

SEMESTRE 7

ID.	MATIÈRE	ENSEIGNANT(S)	CM	TD	EC
71	International Operations management				
711	International trade techniques	Mme Laure GAZANHES	12	10	3
712	Customs' and transportation management	Mme Kayi Charlotte GBADOE	12	10	3
72	International Marketing Research				
721	Marketing research in foreign & domestic settings	Mme Raluca MOGOS DESCOTES	12	10	3
722	Quantitative data analysis	Mme Alina SIMION	0	12	3
73	Transdisciplinary skills in International Business				
731	International supply chain management	M. Atour TAGHIPOUR M. Falk WAGENHAUSEN	12	10	3
732	Global innovation in start-ups	M. Jordane CREUSIER	12	10	3
733	Communication & negotiation (Spanish or German)	M. Jorg WILDAU Mme Sabine FLAHAUT	0	20	3
74	Business Related Applications				
741	Project management	Mme Raluca MOGOS DESCOTES	0	24	3
742	Research methodology	M. Mohammed MERNISSI	5	10	3
75	Language				
751	International Business English	M. Grégory MARTEEL	0	25	3
TOTAL SEMESTRE			65	141	30

Le bonus pour le semestre 7 sera attribué dans l'UE « () ».

SEMESTRE 8

ID.	MATIÈRE	ENSEIGNANT(S)	CM	TD	EC
81	International Marketing Research				
811	International marketing	Mme Alina SIMION	12	10	5
812	International e-commerce & digital marketing	M. Rémi DECOSTES	12	10	5
82	Cross-cultural Management				
821	Cross-cultural & sales force management	Mme Yosra BOUGHATTAS	12	10	4
822	Cross-cultural negotiation & communication (Spanish or German)	M. Jorg WILDAU Mme Sabine FLAHAUT	0	20	3
83	Language				
831	International Business English	M. Grégory MARTEEL Mme Sophie MOTT	0	25	3
84	Internship & Master Thesis				
841	Internship and Master Thesis	Enseignant inconnu	0	0	10
TOTAL SEMESTRE			36	75	30

Le bonus pour le semestre 8 sera attribué dans l'UE « () ».

UNITÉ 711 : International trade techniques

Enseignant	Mme Laure GAZANHES
Volume horaire	12h CM, 10h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 71 : International Operations management

Fichier source : fiches/711.tex

Pré requis

Les spécificités de la transaction internationale en B2B, ses acteurs

Objectifs du cours

Les spécificités de la transaction internationale en B2B, ses acteurs

Le cours vise à rendre les étudiants capables de :

- Maîtriser les règles incoterms et proposer les solutions les plus adaptées en matière d'incoterms.
- Connaître les différents instruments et techniques de paiement utilisés en commerce international et identifier les particularités de leur mise en œuvre, les critères de choix.
- Identifier les différentes phases de gestion d'une importation ou d'une exportation ainsi que les documents utilisés.

Contenu du cours

- Chapitre 1 : Les règles incoterms
- Chapitre 2 : Instruments et techniques de paiement
- Chapitre 3 : La gestion des opérations internationales (l'exportation, l'importation)

Modalités d'enseignement

Cours + exercices pratiques

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Contrôle en TD : 30 %
- Examen : 70 %

Bibliographie

- Les incoterms, publications ICC 2020, Chambre de Commerce Internationale (ICC), Paris
- Les numéros spéciaux du Moniteur du Commerce International (MOCI) édités par SEDEC SA, www.lemoci.com
Règles et usances uniformes de l'ICC relatives aux crédits documentaires, révision 2007, Chambre de Commerce Internationale (ICC), Paris.
- Wagenhausen Falk et al., Exporter pratique du commerce international, Paris, Foucher, 27ème édition, 2020.
- B. Catez, J.-M. Dansette, C. Simon, L. Wattelet, L. Touya, F. Mons, L. Masson, E. Lehu, G. Lecrivain, A. Grattepanche, D. Decorte, Toutes les matières - BTS Commerce international, Nathan Technique, 2016

UNITÉ 712 : Customs' and transportation management

Enseignant	Mme Kayi Charlotte GBADOE
Volume horaire	12h CM, 10h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 71 : International Operations management

Fichier source : fiches/712.tex

Pré requis

Notions présentées dans le cours de « techniques du commerce international » et en particulier les règles incoterms. Connaissances sur le fonctionnement des échanges internationaux intra et extra Union Européenne.

Objectifs du cours

- Connaître, dans les différents modes de transport, les principes généraux qui régissent les contrats de transport internationaux, les règles de tarification spécifiques, le vocabulaire ; chiffrer un coût de transport.
- Entre en mesure de choisir la solution transport la plus adaptée dans un contexte donné.
- Connaître les principes de bases du dédouanement import et export, effectuer des recherches tarifaires, calculer des impositions douanières.

Contenu du cours

- Introduction
- Chapitre 1 : Les modes de transport à l'international
- Chapitre 2 : Les choix en matière de transport
- Chapitre 3 : Les choix en matière douanière

Contenu du cours

Cours + exercices + cas

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Contrôle en TD : 30 %
- Examen : 70 %

Bibliographie

- Le Moniteur du Commerce International (MOCI) et ses numéros spéciaux. <https://www.lemoci.com/guides/?livres>
Les incoterms, publications ICC 2010 et 2020, Chambre de Commerce Internationale, Paris
- Kerguelen-Neyrolles Bernadette et al., Le Lamy Transport - Tome 2, Mer, fer, air : optimisez vos transports intérieurs et internationaux, Paris, Lamy, 2015.
- Douane.gouv.fr : <https://www.douane.gouv.fr/>
- Bulletin Officiel des Douanes : <https://www.douane.gouv.fr/la-douane/informations/bulletins-officiels-des-douanes>
- Code des douanes de l'Union : <https://eur-lex.europa.eu/homepage.html>
- Le site de l'U.E. : <https://trade.ec.europa.eu/tradehelp/fr>

UNITÉ 721 : Marketing research in foreign & domestic settings

Enseignant	Mme Raluca MOGOS DESCOTES
Volume horaire	12h CM, 10h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 72 : International Marketing Research

Fichier source : fiches/721.tex

Pré requis

This course is self-contained. Basic knowledge in statistics is however necessary.

Objectifs du cours

This course introduces students to the scientific approach to marketing studies and research, and as a business decision-making tool, in both domestic and foreign settings. The primary goal of this course is to equip students with an understanding of how marketing research can help them craft marketing research results into actionable marketing business insights. A wide range of data collection methods, including in-depth interviews, focus groups, surveys and experiments are presented, as well as data sources and sampling techniques.

Students will have the opportunity to define a business problem, develop a research plan, collect and analyze data and present findings and their implications as a class project.

This course aims to help students :

1. Understand the importance of marketing research in domestic and foreign settings
2. Formulate a clear and appropriate research problem
3. Collect respondent data
4. Analyze respondent data
5. Write a research report
6. Make a in-class presentation about the findings

Contenu du cours

- **Session 1.** Introduction

This session introduces the role of marketing research and the outline of this course.

- **Sessions 2.** Overview of marketing research process

This session gives an overview of the process of marketing research and an introduction on research design.

- **Session 3.** Secondary and primary data collection

This session explains the role of secondary data and how to clarify research question from secondary data.

- **Session 4.** Measurement This session discusses measurement and measurement scales.

- **Session 5.** Data gathering through qualitative and quantitative techniques

This session introduces two important groups of data gathering instrument : (1) Survey and interview (2) Questionnaire.

- **Session 6.** Sampling This session discusses sample method and sample size.

- **Session 7.** Analyzing and interpreting data

This session introduces methods in analyzing and interpreting data : (1) Preparation and description (2)

Modalités d'enseignement

Lectures and Tutorials

We will use a combination of lectures and cases to explore and apply the topics.

It is vitally important that you come to class prepared (completed assignments) and ready to discuss the topics.

Rules of the game

- Full attendance is mandatory.
- Electronic devices are prohibited, unless specified by your professor - see : Susan Dynarski (2017) Laptops are Great, but not during a Lecture or a Meeting, The New York Times, Novembre 22).

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Marketing Research Project (written and oral evaluations, in groups (3-5 students))
- projet de groupe (écrit) : 70 %
- projet de groupe (oral) : 30 % (2 x 15 x 15 %)

Bibliographie

- Naresh K. Malhotra (2015) Essentials of Marketing Research : A Hands-On Orientation, Prentice Hall, ISBN-10 :0137066732 (reference book).
- Burns A. C. & Bush, R. F. (2014) : Marketing Research 7/E, Prentice Hall, New Jersey, ISBN-13 : 9780137066735.

UNITÉ 722 : Quantitative data analysis

Enseignant	Mme Alina SIMION
Volume horaire	0h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 72 : International Marketing Research

Fichier source : fiches/722.tex

Pré requis

Basic knowledge in statistics : Bachelor of Business Administration level in statistics.

Objectifs du cours

This course introduces students to the scientific approach to marketing studies, through quantitative data analysis.

Applied tutorials are delivered so that students gain a basic understanding of systematic and scientific marketing inquiry.

Students learn about the fundamentals of quantitative research, and accustom to strategies for data collection, and analysis through hypothesis testing, and statistical inference. Computer lab sessions help students put their knowledge to practice, and perform tasks that revolve around visualizing data, and conducting descriptive and explicative statistical analyses.

The main objectives of the class are the following :

- Understand the quantitative marketing research design in domestic and foreign settings
- Understand the interdependence between setting (quantitative) study objectives, defining hypotheses, measuring the constructs of interest through manifest variables and survey design
- Understand how to apply statistics to solve marketing problems
- Choose the right test for testing marketing research hypothesis
- Run and interpret descriptive statistics analysis, factor analysis, linear regression analysis, T-tests and ANOVAs with a data analysis software

Contenu du cours

- **Session 1. Introduction**
- Learning to think statistically
- The nature of quantitative research
- **Session 2. Descriptive statistics**
- Mean. Median. Mode. Standard deviation.
- Standard Deviation. Variance. Standardized Scores. Outliers.
- Normal distribution indicators
- **Session 3 : Data reduction and regression analysis**
- Principal Component Analysis. Cronbach Alpha
- Regression analysis
- **Session 4. Comparing groups**
- Chi-squared Test
- T-Tests
- ANOVA analysis

Modalités d'enseignement

Computer Lab Sessions

The course will take place in a computer lab. Each session will start with a set of brief instructions on the use of SPSS, and how to interpret the data. Students will afterwards work on their assigned tasks under supervision.

Rules of the game

- Full attendance is mandatory.

- Electronic devices are prohibited - see : Susan Dynarski (2017) Laptops are Great, but not during a Lecture or a Meeting, The New York Times, Novembre 22).

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Examen (durée 3h) : 100 %

Bibliographie

- Davenport, Thomas H. & Spanyi, Andrew 2019. What Process Mining Is, and Why Companies Should Do It ?, Harvard Business Review. <https://hbr.org/2019/04/what-process-mining-is-and-why-companies-should-do-it>
- Feng, Yang, Huan Chen & Li He 2019. Consumer Responses to Femvertising : A Data-Mining Case of Dove's 'Campaign for Real Beauty' on YouTube. *Journal of Advertising* 48 (3) : 292-301.
- Keith McCormick, Jesus Salcedo, Jon Peck, Andrew Wheeler & Jason Verlen 2015. *SPSS Statistics for Data Analysis and Visualization*, John Wiley & Sons eds.
- François Husson, Sébastien Lê & Jérôme Pagès 2009. *Analyse des données avec R*, Presses Universitaires de Rennes.
- Malhotra K. N. 2019. *Marketing Research : An Applied Orientation*, 7th Edition, Pearson eds. (reference book).
- Raymond-Alain Thiétart et al. 2014. *Méthodes de recherche en management*, Collection : Management Sup, éd. Dunod.
- Nina Zumel & John Mount 2014. *Practical Data Science with R*, Manning eds. Zhan, Yuanzhu, Kim Hua Tan, and Baofeng Huo 2019. Bridging Customer Knowledge to Innovative Product Development : A Data Mining Approach. *International Journal of Production Research* 57 (20) : 6335-50

UNITÉ 731 : International supply chain management

Enseignant	M. Atour TAGHIPOUR M. Falk WAGENHAUSEN
Volume horaire	12h CM, 10h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 73 : Transdisciplinary skills in International Business

Fichier source : fiches/731.tex

Pré requis

Connaissance des canaux de distribution

Objectifs du cours

Introduction au *Supply Chain Management*

Contenu du cours

- Chapitre 1 : Le développement de l'entreprise
- Chapitre 2 : Le canal de distribution élargie
- Chapitre 3 : Le *Supply Chain Management*
- Chapitre 4 : La logistique inversée

Modalités d'enseignement

Cours magistraux et travaux dirigés

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Etudes de cas, TD : 3 x 33,33 %

Bibliographie

- Lusine Arzumanyan, Thomas Aymard, Philippe Blesbois, Florence Gervais, Eric Guillermain, Ulrike Mayrhofer
- Marie Béatrice Meurier, David Parker, Gilles-Alain Soathan, Séverine Varet, Eléonore Venin et Falk Wagenhausen (2020), « Exporter - Pratique du commerce international », Paris, 27e édition, Foucher <https://www.editions-foucher.fr/livre/exporter-pratique-du-commerce-international-27e-edition-9782216158614>
- Lyonnet Barbara, Senkel Marie-Pascale, Clamens Sylvie (2019), « Supply Chain Management », Dunod.
- Brun Daniel, Guérin Frank (2014), « La logistique », EMS Editions
- Filser, Marc ; Des Garets, Véronique, Paché, Gilles (2020), « La distribution ». EMS Editions.

UNITÉ 732 : Goba innovation in start-ups

Enseignant	M. Jordane CREUSIER
Volume horaire	12h CM, 10h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 73 : Transdisciplinary skills in International Business

Fichier source : fiches/732.tex

Pré requis

Aucun

Objectifs du cours

- Concevoir un projet à dimensions socio-économiques, marketing et numériques
- Apprendre à travailler en équipe et en réseau
- Confronter son projet avec le monde socio-économique
- Acquérir les bases de compétences entrepreneuriales et marketing

Contenu du cours

1. Démarche de création d'activité ou d'organisation en start-up : processus entrepreneurial et idéation.
2. Importance du marché/client : études de marché, quantification/qualification du marché et Business Dynamique.
3. Différence entre business model et business plan : importance du business model CANVAS et du Prototypage.
4. Stratégie marketing, politique commerciale et marketing digital : les « 5P ».
5. Proposition de valeur, politiques fonctionnelles ou supports (ressources humaines, achat, approvisionnement, investissement, etc.).
6. Statut juridique, plans prévisionnels comptables et financiers (plan de financement, comptes de résultats/bilans sur 3 ans et trésorerie de la première année).
7. Services associés et partenariats : protection juridique et intellectuelle, apporteurs de capitaux, etc.
8. Prise de parole en public et pitch autour d'un projet entrepreneurial.
9. Préparation à la participation au concours « dreamarkers ».
10. Bilan de l'évaluation : présentation des projets devant un jury de 6 personnes dont 3 professionnels et entrepreneurs.

Modalités d'enseignement

L'animation du module est assurée avec l'appui des professionnels et la participation des collègues du Département informatique du site de Calais ainsi que l'équipe du CEL. Cette animation est structurée en 12 journées de 6 heures. L'organisation alterne les deux sites Calais et Dunkerque. Les déplacements sur le site de Calais sont pris en charge par le CEL.

Les étudiants travaillent à partir d'une idée de projet de start-up centrée sur le numérique et les objets connectés. L'idée est identifiée et retenue à l'issue du processus entrepreneurial classique : perception d'opportunités et/ou idéation grâce aux méthodes connues et utilisées dès les premières séances. Au-delà de ces méthodes, le synoptique du module s'articule autour des points clés ci-dessus.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Document écrit (business plan consignait le modèle économique) et présentation des projets devant un jury de 6 personnes dont 3 professionnels et entrepreneurs.

UNITÉ 733 : Communication & negotiation (Spanish or German)

Enseignant	M. Jorg WILDAU Mme Sabine FLAHAUT
Volume horaire	0h CM, 20h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 73 : Transdisciplinary skills in International Business

Fichier source : fiches/733.tex

German :

Mots clés

commerce – négociation - international

Objectifs

Développement des compétences linguistiques orales et écrites en allemand dans des situations de communication professionnelles

Plan du cours

Développement des compétences linguistiques orales et écrites en allemand dans des situations de communication professionnelles

- Simulations de négociations commerciales
- Simulations d'entretiens d'embauche
- Rédaction de documents professionnels (lettres, catalogues, aides à la vente, etc...)
- Révisions et approfondissement des structures de la langue
- Développement du lexique professionnel

Modalité de contrôle de connaissances

Contrôle continu

Bibliographie

- La pratique de l'Allemand de A à Z
- Les verbes allemands – Bescherelle
- Le mot et l'idée – allemand – éd. Ophrys
- Les mots-clés du commerce international – allemand – coll. Lexipro allemand – éd. Breal

Spanish :

Objectifs

- Approfondir les compétences linguistiques applicables au monde professionnel Compétences visées :
- Comprendre un document général ou professionnel (Écrit et Oral) -
- Communiquer à l'écrit comme à l'oral
- Acquérir les outils pour faire une présentation orale
- Acquérir les outils pour interagir dans une situation professionnelle

Plan du cours

- se présenter et présenter son entourage professionnel son activité professionnelle
- la correspondance
- CV, lettre de motivation, entretien d'embauche

- conversation téléphonique, vidéo conférence
- prendre la parole en public
- négociation avec des locuteurs étrangers en tenant compte de la dimension interculturelle
- sensibilisation aux questions environnementales et de responsabilité sociale

Contenus

- Divers supports et documents transdisciplinaires authentiques relevant du domaine de la gestion, de l'économie, du marketing et du commerce.
- Études de documents audio, vidéo, articles de presse ; jeux de rôle, présentations orales ; résumés ou synthèses de documents ; recherche documentaire (exposés, dossiers de presse,...), études de cas.

Modalité de contrôle de connaissances

- Un contrôle continu en Pratique de langue orale (40/)
- Un contrôle continu en Pratique langue écrite (40/)
- Un travail en autonomie (20/)

Modalité de contrôle de connaissances

sera fournie par l'enseignant

UNITÉ 741 : Project management

Enseignant	Mme Raluca MOGOS DESCOTES
Volume horaire	0h CM, 24h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 74 : Business Related Applications

Fichier source : fiches/741.tex

Pré requis

Aucun

Objectifs du cours

- S'approprier la démarche globale de construction d'un projet professionnel ainsi que la pratique d'outils opérationnels (affiner son projet professionnel, confronter son projet professionnel au marché de l'emploi, s'approprier les techniques et les outils de recherche d'emploi)
- Savoir gérer un projet personnel

Contenu du cours

- La réalisation du bilan personnel et professionnel
- La construction du projet personnel et professionnel
- L'étude du marché de l'emploi
- L'élaboration d'un plan d'action
- Les outils d'aide à la recherche de stage/emploi en adéquation avec le projet professionne

Modalités d'enseignement

Séances de travail en groupe fondée sur la méthode « DECLIC » développée par l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres).

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Rapport/étudiant : 100 %

UNITÉ 742 : Research methodology

Enseignant	M. Mohammed MERNISSI
Volume horaire	5h CM, 10h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 74 : Business Related Applications

Fichier source : fiches/742.tex

Pré requis

Méthodes d'étude et d'analyse qualitatives et quantitatives

Objectifs du cours

- Savoir cerner le sujet et l'objet de mission de stage ou de projet en sciences de gestion, notamment en management, marketing et achat à l'international
- Comprendre les fondements de la recherche appliquée aux sciences commerciales et marketing
- Savoir élaborer une problématique et des hypothèses qui sous-tendent la mission de stage ou de projet confiée en entreprise
- Savoir recenser et dégrossir la documentation et la bibliographie scientifiques et professionnelles au regard de la problématique à traiter
- Savoir élaborer une fiche de lecture et construire la compilation afférente à la problématique
- Savoir utiliser les méthodes qualitatives et quantitatives d'étude et de recherche travaillées dans un autre module et/ou pendant le cursus antérieur
- Savoir exploiter les résultats d'enquête obtenus grâce aux techniques d'analyse de données qualitatives et quantitatives conduisant à répondre à la problématique et à consolider les hypothèses de départ

Contenu du cours

- Rappel : distinction rapport de stage, mémoire de stage et mémoire
- Contenu et construction d'une problématique, des hypothèses et des objectifs de recherche
- Démarche d'élaboration et de compilation des fiches de lecture et de construction des hypothèses
- Elaboration d'un plan générique du mémoire de stage
- Bref rappel de la combinaison des méthodes d'étude qualitative et quantitative
- Rédaction et communication des résultats conceptuels en empiriques de la recherche

Modalités d'enseignement

Cours dialogué avec application

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Fiches de lecture et compilation appliquées au cas de mission de stage
- Enquête terrain à partir du dossier « Global innovation in start-ups (Innov-Tech – CEL) »

Bibliographie

- DAVID A., HATCHUEL A., LAUFER R., Les nouvelles fondations des sciences de gestion, Presse des Mines, 2012
- GAVARD-PERRET M-L., GOTTELAND D., HAON Ch., JOLIBERT A., Méthode de recherche en sciences de gestion : réussir son mémoire ou sa thèse, Edition Pearson
- SAVALL H., ZARDET V., Recherche en sciences de gestion : approche qualimétrique, observer l'objet complexe, Economica, 2004
- THIETART A.R., Méthode de recherche en management, 4 édition, Dunod
- VAN CANPENHOUDT L., QUIVY R., Manuel de recherche en sciences sociales, 4ème édition, Dunod, 2011

UNITÉ 751 : International Business English

Enseignant	M. Grégory MARTEEL
Volume horaire	0h CM, 25h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 75 : Language

Fichier source : fiches/751.tex

Pré requis

Aucun

Objectifs du cours

Amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre 3 de Master 2. Travail sur des ressources thématiques en lien avec la formation et sur le développement professionnel dans le monde anglophone.

Contenu du cours

- **Compétences délivrées** : travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite. Niveau visé fin de Master : B2+.
- Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.
- **Organisation pédagogique** : le travail s'organise autour de 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues. Entraînement sur des sujets de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

M1

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle. En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

- PLE (40%) : Pratique de la Langue écrite (Session 1 : CE, PE*); épreuve de PLE (Session 1; épreuve de substitution); épreuve de PLE (session 2)
- PLO (40%) : Pratique de la Langue orale (Session 1 : PO, CO*); épreuve de PLO (Session 1; épreuve de substitution); épreuve de PLO (session 2)
- PLO (20%) : Autoformation guidée (Session 1 : TAG, TAG); délai supplémentaire (Session 1; épreuve de substitution); délai supplémentaire (session 2)

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

UNITÉ 811 : International marketing

Enseignant	Mme Alina SIMION
Volume horaire	12h CM, 10h TD
Coefficient	5 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : International Marketing Research

Fichier source : fiches/811.tex

Pré requis

Aucun

Objectifs du cours

Sensibiliser les étudiants sur le fait que les décisions de marketing opérationnel (produit, prix, promotion, place) sont fondées, non seulement sur les actions menées par les concurrents, mais aussi et surtout sur les caractéristiques des cibles visées, les cheminements qu'elles empruntent pour effectuer leurs achats, les comportements qu'elles adoptent pendant et après la consommation ou l'usage des produits.

Entre en mesure de proposer des plans d'actions opérationnelles en fonction de la nature du produit et des caractéristiques de la cible visée.

Contenu du cours

1. Les caractéristiques objectives et psychologiques, environnementales et situationnelles du client
2. Les processus de décision d'achat et les implications marketing
3. L'offre produit et la gamme
4. Le prix de vente

Modalités d'enseignement

Acquisition des connaissances :

- Lecture préalable du support de cours
- Echanges et discussions entre les apprenants et l'enseignant sur les concepts à maîtriser (apports théoriques)

Application :

- Mise en situation à travers des problèmes rencontrés par les entreprises (études de cas)

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Session 1 : Contrôle continu : au moins deux notes de CC/étudiant 100%
- Session 2 : Examen individuel sur table 100%

Bibliographie

- CLAUZEL, A., GUICHARD, N. et RICHE, C. (2016), « Comportement du consommateur – Fondements, nouvelles tendances et perspectives », Vuibert.
- CROUE, C. (2012), « Marketing international, un consommateur local dans un monde global », DeBoeck.
- LENAGARD-ASSAYAG, E. et MANCEAU, D. (2011), « Le marketing de l'innovation. De la création au lancement de nouveaux produits », 2e édition, Dunod.
- MALAVAL, Ph. Et BENAROYA, Ch. (2009), « Marketing Business to Business, Marketing industriel et d'affaires », Pearson Education.
- MAYRHOFER, U. (2012), « Marketing international », Economica.

UNITÉ 812 : International e-commerce & digital marketing

Enseignant	M. Rémi DECOSTES
Volume horaire	12h CM, 10h TD
Coefficient	5 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : International Marketing Research

Fichier source : fiches/812.tex

Mots clés

Logistique, Distribution, Optimisation des flux de transport

Objectifs

- Incorporer et gérer l'incertitude et les risques dans la gestion de la logistique et de la distribution
- Segmenter différents clients, produits et canaux et concevoir un portefeuille optimal d'approches et de stratégies logistiques pour chacun de ces différents segments
- Identifier, concevoir et mettre en œuvre la méthodologie de prévision appropriée pour chaque segment
- Identifier, concevoir et mettre en œuvre la politique de réapprovisionnement des stocks appropriée pour chaque segment
- Sélectionner l'itinéraire de transport optimal et le choix modal pour chaque segment afin d'optimiser les flux de transport

Plan du cours

Le cours fournit les compétences de base pour la gestion de la logistique de la distribution et l'optimisation des flux de transport. Les étudiants apprendront à développer et à appliquer des outils, des approches et des techniques analytiques, utilisés dans la conception et l'exploitation de systèmes logistiques et des chaînes d'approvisionnement de distribution intégrées.

Le cours est enseigné dans une perspective managériale, en mettant l'accent sur où et comment des outils spécifiques peuvent être utilisés pour améliorer la performance globale et réduire le coût total d'une chaîne de d'approvisionnement et de distribution. A ce titre, la première partie du cours se déroulera sous forme de jeu de simulation (Global Challenge de CESIM), afin de permettre aux étudiants de mieux comprendre l'interdépendance entre les décisions liées à la logistique de distribution et leur inclusion dans la stratégie globale d'une entreprise multinationale, dans le secteur de la téléphonie mobile.

Nous mettons dans ce cours également l'accent sur le développement et l'utilisation de modèles fondamentaux pour illustrer les concepts sous-jacents impliqués dans les opérations logistiques intra et inter-entreprises.

Les principaux sujets sur lesquels nous allons nous concentrer dans ce cours sont :

1. Le lien entre la distribution et la logistique (CM)
2. Prévision, planification et gestion de la demande (CM)
3. Planification, gestion et contrôle des stocks (CM)
4. Planification, gestion et exécution des transports (CM et TD)
5. Optimisation des flux et réseaux logistiques, en approfondissant les points suivants (TD) :
 - Techniques quantitatives de gestion des flux
 - Traque gaspillages : Lean management
 - Optimisation : Algorithme du plus court chemin
 - Gestion des goulots : Méthode OPT
 - Gestion des flux : Théorie des contraintes
 - Gestion des flux : Théorie des graphes

- Optimisation : Algorithme du simplexe
- Affectation : Méthode de JONHSON
- Affectation : Méthode Hongroise

Modalité de contrôle de connaissances

- 100% contrôle continu

Bibliographie

- Gérard Baglin, Olivier Bruel, Alain Garreau et Michel Greif (2005), Management Industriel et Logistique : Conception et pilotage de la Supply Chain, éd. DUNOD.
- Jean Belotti (2015), Transport international des marchandises, 5ème éd. VUIBERT.
- Sunil Chopra et Peter Meindl (2016), Supply Chain Management – Strategy, Planning, and Operation, 6th edition, Pearson Education Limited UK (English).
- Rémy Le Moigne (2013), Supply chain management - Achat, production, logistique, transport, vente, 5ème éd. ECONOMICA.
- Jean-François Perrillat et Jacques Roure (2007), Transports de Marchandises : faire du risque un allié de la performance, éd. ECONOMICA.
- Yves Pimor et Michel Fender (2016), Logistique et supply chain, 7ème éd. DUNOD.
- Alan Rushton, Phil Croucher et Peter Baker (2012), The handbook of logistics & distribution management, 4th edition, Kogan Page, London/UK (English).

UNITÉ 821 : Cross-cultural & sales force management

Enseignant	Mme Yosra BOUGHATTAS
Volume horaire	12h CM, 10h TD
Coefficient	4 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 82 : Cross-cultural Management

Fichier source : fiches/821.tex

Le descriptif définitif sera présenté lors de la première séance d'enseignement

UNITÉ 822 : Cross-cultural negotiation & communication (Spanish or German)

Enseignant	M. Jorg WILDAU Mme Sabine FLAHAUT
Volume horaire	0h CM, 20h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 82 : Cross-cultural Management

Fichier source : fiches/822.tex

German :

Mots clés

commerce – négociation - international

Objectifs

Développement des compétences linguistiques orales et écrites en allemand dans des situations de communication professionnelles

Plan du cours

Développement des compétences linguistiques orales et écrites en allemand dans des situations de communication professionnelles

- Simulations de négociations commerciales
- Simulations d'entretiens d'embauche
- Rédaction de documents professionnels (lettres, catalogues, aides à la vente, etc...)
- Révisions et approfondissement des structures de la langue
- Développement du lexique professionnel

Modalité de contrôle de connaissances

Contrôle continu

Bibliographie

- La pratique de l'Allemand de A à Z
- Les verbes allemands – Bescherelle
- Le mot et l'idée – allemand – éd. Ophrys
- Les mots-clés du commerce international – allemand – coll. Lexipro allemand – éd. Breal

Spanish :

Objectifs

- Approfondir les compétences linguistiques applicables au monde professionnel Compétences visées :
- Comprendre un document général ou professionnel (Écrit et Oral) -
- Communiquer à l'écrit comme à l'oral
- Acquérir les outils pour faire une présentation orale
- Acquérir les outils pour interagir dans une situation professionnelle

Plan du cours

- se présenter et présenter son entourage professionnel son activité professionnelle
- la correspondance
- CV, lettre de motivation, entretien d'embauche

- conversation téléphonique, vidéo conférence
- prendre la parole en public
- négociation avec des locuteurs étrangers en tenant compte de la dimension interculturelle
- sensibilisation aux questions environnementales et de responsabilité sociale

Contenus

- Divers supports et documents transdisciplinaires authentiques relevant du domaine de la gestion, de l'économie, du marketing et du commerce.
- Études de documents audio, vidéo, articles de presse ; jeux de rôle, présentations orales ; résumés ou synthèses de documents ; recherche documentaire (exposés, dossiers de presse,...), études de cas.

Modalité de contrôle de connaissances

- Un contrôle continu en Pratique de langue orale (40/)
- Un contrôle continu en Pratique langue écrite (40/)
- Un travail en autonomie (20/)

Modalité de contrôle de connaissances

sera fournie par l'enseignant

UNITÉ 831 : International Business English

Enseignant	M. Grégory MARTEEL Mme Sophie MOTT
Volume horaire	0h CM, 25h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 83 : Language

Fichier source : fiches/831.tex

Pré requis

Aucun

Objectifs du cours

Amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre 3 de Master 2. Travail sur des ressources thématiques en lien avec la formation et sur le développement professionnel dans le monde anglophone.

Contenu du cours

- **Compétences délivrées** : travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite. Niveau visé fin de Master : B2+.
- Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.
- **Organisation pédagogique** : le travail s'organise autour de 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues. Entraînement sur des sujets de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

M1

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle. En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

- PLE (40%) : Pratique de la Langue écrite (Session 1 : CE, PE*); épreuve de PLE (Session 1; épreuve de substitution); épreuve de PLE (session 2)
- PLO (40%) : Pratique de la Langue orale (Session 1 : PO, CO*); épreuve de PLO (Session 1; épreuve de substitution); épreuve de PLO (session 2)
- PLO (20%) : Autoformation guidée (Session 1 : TAG, TAG); délai supplémentaire (Session 1; épreuve de substitution); délai supplémentaire (session 2)

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

UNITÉ 841 : Internship and Master Thesis

Enseignant	Enseignant inconnu
Volume horaire	0h CM, 0h TD
Coefficient	10 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 84 : Internship & Master Thesis

Fichier source : fiches/841.tex

Mots clés

Mémoire, rédaction, soutenance, rapport de stage

Pré requis

- Cours associé : Marketing research in foreign and domestic settings
- Cours de la BULCO
- Les cours du Master 1

Objectifs

Le travail de mémoire consiste dans la rédaction et la soutenance d'un travail scientifique. Idéalement, le travail réalisé doit être en lien avec les missions de stage/l'alternance. Il s'agit d'un travail réalisé en concertation avec votre tuteur/tutrice de mémoire. Les thématiques et problématiques seront définies lors du cours de « Research Methodology » (méthodologie mémoire) et une première revue de littérature (3 à 5 articles minimum par groupe) sera engagée. Les attentes portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Clarification et structuration rigoureuse de la problématique
- Approfondissement et mise en cohérence de la revue de littérature (logique argumentative et cadre conceptuel)
- Justification claire de l'orientation méthodologique (recherche qualitative)
- Élaboration d'un guide d'entretien structuré
- Réalisation et transcription d'entretiens semi-directifs
- Analyse thématique rigoureuse des données
- Discussion des résultats en lien avec la littérature
- Identification des apports, limites et perspectives

Le tuteur/la tutrice de mémoire valide la problématique de mémoire, à partir de la liste des problématiques de mémoire fournie.

Plan du mémoire : Le mémoire doit contenir les parties et les chapitres suivants :

Page de garde

Remerciements

Sommaire

Résumé du mémoire en Français

Mots clé du mémoire en Français

Résumé du mémoire en Anglais

Mots clé du mémoire en Anglais

Chapitre 1. L'introduction

Contexte et problématique (scientifique du mémoire, idéalement en rapport avec le stage/l'alternance)

- argumentation de l'intérêt de la problématique du mémoire (à minima d'un point de vue managérial et théorique)
- énonciation claire de l'objectif et des questions de recherche

Chapitre 2. Revue de la littérature

- Environ 15 références scientifiques
- Idéalement issues des bases de données de la BULCO, comme : CAIRN, WILEY, ScholarVox, Emerald, JStor et Science Direct

Contenu indicatif :

- définitions et conceptualisation des concepts clé

- présentation des principales théories qui appréhendent les concepts clé et les relations entre ces concepts
- justifications des hypothèses ou propositions de recherche (sauf exception pour les études exploratoires, plutôt rares en marketing)
- des tableaux récapitulatifs des définitions mobilisées, des mesures employées pour les concepts ou des articles scientifiques examinés

Chapitre 3. Méthodologie

Contenu indicatif :

- Ejustification de l'approche méthodologique retenue
- mesure des concepts clé (sauf exception - ex. développement des échelles de mesure)
- description du recueil de données
- description de l'échantillon

Note : Chaque étudiant doit réaliser 2-4 entretiens, dont un dans la cadre du cours Research Methodology, 1er semestre.

Chapitre 4. Analyse des résultats

Contenu indicatif :

- présentation des résultats, en les mettant en lien avec la littérature mobilisée et/ou les propositions/hypothèses de recherche

Chapitre 5. Conclusion, contributions de la recherche et limites

Contenu indicatif :

- courte conclusion
- contributions managériales
- contributions théoriques
- contributions empiriques
- principales limites et prolongations de la recherche

Bibliographie

Liste des Tableaux

Liste des Figures

Déclaration d'utilisation de l'IA pour le mémoire

Annexes

Contenu indicatif :

- guide d'entretien ou questionnaire
- sorties de logiciel (pour l'analyse de données)
- retranscriptions des entretiens réalisés

Format : le Mémoire de Master 2 ne doit pas dépasser 30 pages en format APA format citation style (hors bibliographie, liste de tableaux, figures, et Annexes)

APA format citation style : <https://www.mendeley.com/guides/apa-citation-guide/>

Annexes

Modalités de contrôle des connaissances

La note du mémoire est éliminatoire (elle doit être supérieure ou égale à 10).

- 80 % le mémoire (l'écrit)
- 10 % la soutenance (l'oral)
- 10 % le projet professionnel (2-3 pages, à envoyer à votre tuteur/tutrice de stage en entreprise et à l'université (avant le 18 JUILLET 2025)

Soutenance (l'oral) : « 5 minutes pour présenter son mémoire et son stage » – sous format Poster (2 slides PPT) :

- 1er slide – « 180 secondes pour présenter son mémoire »
- 2ème slide – « 60 secondes pour présenter son stage »

Bibliographie

- Saunders, M. et al. (2009). Research Methods for Business Students, 5th Edition, Harlow, Pearson Education.

- Thiétart R. A. et al. (2014). Méthodes de recherche en management, Collection : Management Sup, éd. Dunod.

Dates importantes :

La durée du stage pour les étudiants en FI : 3 mois à 5 mois - à compter du 23 MARS au 31 AOUT 2026.

Date limite d'entrée des informations dans l'application Pstage : 9 mars 2026.

Première session de soutenance du mémoire

- Dépôt du mémoire : le lundi 15 juin à 16h 2026
- Soutenance : le lundi 22 juin 2026

Session de rattrapage

- Examens 2ème session du semestre 9 et semestre 10 : le lundi 28 et le mardi 29 août
- Deuxième session de soutenance du mémoire
- Dépôt du mémoire : lundi 24 août 2026
- Soutenance : lundi 31 août 2026

Jury de la 2ème session du semestre 9 et semestre 10 : mi-septembre 2026

Réglementation des examens en Master – adoption par la CFVU du 01/06/2021

Préalable

- **LOI n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD**
- Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement et en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.

Le Master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits européens (180 crédits pour la licence et 120 crédits pour le Master).

1. Accès au diplôme de Master

- L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.
- Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.
- L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).
- L'inscription administrative est annuelle; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)

a. cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par l'article L. 613-1 du code de l'éducation et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.
- **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens** Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université. Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.
- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possibles si prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
- Publicité La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :
 - Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
 - Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
 - Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b. Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.
- Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.
- Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.
- Capitalisation :
 - Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
 - De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée
 - Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.
- Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme : La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master). Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE) . Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant. . .) en plus du programme normal. Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Le bonus s'applique dans l'UE « () », pour le semestre 7, et l'UE « () », pour le semestre 8. Sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Important

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

Jurys et Résultats

Jurys Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. » Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre). S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019. Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens. Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019). Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues. Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

Absence et certificat médical La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard. Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé. En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement

de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...). Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif. Application du principe : Evaluation initiale (session 1) :

Un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

Un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

Défaillant l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des années qui le composent (M1 et M2). La 1ère année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe plus haut). La 2ème année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe plus haut).

Précision délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Article 16 "Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère" Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère. Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : - moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise, - moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master. Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master. Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins

spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant. Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Epreuves de substitution proposée par la formation. Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi- octobre et mi-novembre.

Handicap Respect des textes réglementaires visés plus haut. Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques. La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Etudiant Salarié Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne. Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements. Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés » Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...). Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire. L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

Les étudiants « empêchés » Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Mise en place d'un congé pour convenance personnelle

Adoption par la CFVU du 24/06/2025

Précisions, rentrée 2026 :

- Public concerné : tous les étudiants sauf les étudiants relevant de la formation continue (FC) et de l'apprentissage
- Délai pour déposer un certificat médical justifiant de l'absence en période de contrôle continu ou d'examen : afin de respecter le délai prévu dans la réglementation des examens adoptée par les conseils pour le contrat d'établissement 2020 (voir ENT), le délai maximum est de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non- médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc. L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.

Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



Informations générales relatives aux divers dispositifs

Sites Internet liés :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation>

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

Durée (Fixée par convention entre CFA, employeur et apprenti) :

- Durée minimale correspondant à 25% de la durée totale du contrat.
- Egale ou inférieure à celle du cycle de formation.
- Supérieure au cycle de formation pour tenir compte du niveau initial de compétences ou de celles acquises par l'apprenti lors de certaines activités (service civique par exemple).
- Durée maximale du contrat peut être portée à 4 ans lorsque l'apprenti est un travailleur handicapé.

Durée (Fin de formation) :

- En cas de succès = délivrance d'un diplôme ou d'un titre reconnu comme étant à finalité professionnelle.
- En cas d'échec à l'examen = prolongation du contrat d'un an maximum.

Durée (Temps de travail) :

- Apprenti majeur
- La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine comme les autres salariés.

Rémunération minimum :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic.

- 1ère année :
 - 16 à 17 ans : 27% du Smic, soit 415,64 EUR
 - 18 à 20 ans : 43% du Smic, soit 661,95 EUR
 - 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 815,89 EUR et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
 - 26 ans et plus : 100% du Smic ; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 EUR) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- 2ème année :
 - 16 à 17 ans : 39% du Smic, soit 600,37 EUR
 - 18 à 20 ans : 43% du Smic, soit 785,10 EUR
 - 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 939,04 EUR et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
 - 26 ans et plus : 100% du Smic ; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 EUR) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- 3ème année :
 - 16 à 17 ans : 55% du Smic, soit 846,68 EUR
 - 18 à 20 ans : 67% du Smic, soit 1031,41 EUR
 - 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1200,74 EUR et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

- 26 ans et plus : 100% du Smic ; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- Données générales :
 - L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.
 - Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.
 - Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées dans la limite de 75
 - L'apprenti a droit à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail.
 - Les conditions de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.
- Majoration de salaire :
 - Le pourcentage de rémunération réglementaire de l'apprenti est majorée de 15 points si les 3 conditions suivantes sont toutes remplies :
 - Le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an
 - L'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - La qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
 - Les majorations liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du 1er jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.
- Succession de contrats :
 - La rémunération de l'apprenti peut changer s'il a obtenu le diplôme ou le titre qu'il a préparé précédemment et qu'il signe un nouveau contrat.
- Cotisations :
 - Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :
 - Aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79% du Smic (soit 1217 EUR). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations.
 - Son salaire est exonéré de CSG et de CRDS.
 - Son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Congés :

- Congés payés :
 - Droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés.
 - S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an. La condition d'âge s'apprécie au 30 avril de l'année précédant la demande.
- Congés pour maternité et paternité :
 - Une apprentie peut bénéficier d'un congé maternité selon les règles en vigueur.
 - Un apprenti peut aussi bénéficier d'un congé paternité.
- Congés pour la préparation à l'examen :
 - Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.
- Journée d'appel de préparation à la défense :
 - L'apprenti bénéficie d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'1 jour pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense.

- Cette absence n'entraîne pas de perte de salaire.

Fin, suspension ou prolongation de contrat :

- Dans les 45 jours :
 - Rupture : Le contrat peut être rompu par écrit par l'employeur ou par l'apprenti. Cette rupture doit intervenir avant la fin des 45 premiers jours de formation pratique dans l'entreprise, même s'ils ne sont pas consécutifs.
- Après 45 jours
 - Le contrat peut être rompu dans l'un des cas suivants :
 - D'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti
 - Par l'apprenti qui doit saisir le médiateur. Il informe ensuite son employeur après un délai minimal de 5 jours calendaires. La rupture du contrat a lieu après un délai minimal de 7 jours calendaires après information de l'employeur.
 - Par l'apprenti qui obtient son diplôme avant le terme fixé initialement à condition d'en informer par écrit son employeur 1 mois à l'avance
 - Par l'employeur pour faute grave, inaptitude, force majeure et exclusion définitive de l'apprenti du CFA, en respectant la procédure de licenciement pour motif personnel
 - Suite à la rupture de son contrat, l'apprenti qui n'a pas trouvé un nouvel employeur peut poursuivre sa formation théorique pendant 6 mois en CFA. Dans ce cas, il bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il conserve ses droits sociaux et est rémunéré par la région ou l'État.
- Suspension
 - La Direccte peut, après enquête de l'inspecteur du travail, suspendre le contrat d'apprentissage dans les situations suivantes :
 - Mise en danger de l'apprenti
 - Non conformité des installations
 - Discrimination
 - Harcèlement moral
 - Harcèlement sexuel
 - Au cours de cette suspension, la rémunération de l'apprenti est maintenue par l'employeur. L'apprenti continue de suivre la formation générale en CFA.
 - Lorsque la Direccte refuse que l'apprenti retourne dans son entreprise, le contrat d'apprentissage est rompu. Le CFA peut, en cas de besoin, l'aider à trouver un nouvel employeur
- Prolongation
 - En cas d'accord entre l'apprenti, l'employeur et le CFA, le contrat peut être prolongé d'1 an au maximum pour permettre un doublement en cas d'échec à l'obtention du diplôme ou une réorientation.
 - Embauche par l'employeur après la fin du contrat d'apprentissage
 - Si l'apprenti poursuit son activité dans l'entreprise à l'issue de son contrat d'apprentissage en signant un contrat de travail (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire) :
 - Aucune période d'essai ne peut être imposée (sauf clause conventionnelle contraire).
 - La durée de l'apprentissage est prise en compte pour le calcul de la rémunération.
 - La durée de l'apprentissage est prise en compte pour les droits liés à l'ancienneté du salarié.
 - Au cours de cette suspension, la rémunération de l'apprenti est maintenue par l'employeur. L'apprenti continue de suivre la formation générale en CFA.
 - Lorsque la Direccte refuse que l'apprenti retourne dans son entreprise, le contrat d'apprentissage est rompu. Le CFA peut, en cas de besoin, l'aider à trouver un nouvel employeur
- Documents remis à l'apprenti en fin de contrat
 - L'employeur doit remettre au salarié les documents suivants :
 - Certificat de travail
 - Attestation Pôle emploi
 - Solde de tout compte

- En cas de dispositifs de participation, d'intéressement et des plans d'épargne salariale au sein de l'entreprise, état récapitulatif de l'ensemble des sommes et valeurs mobilières épargnées.
- Textes de référence
 - Code du travail : articles L6221-1 à L6221-2 : Définition et régime du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : articles L6222-1 à L6222-3 : Conditions d'âge de l'apprenti
 - Code du travail : articles L6222-4 à L6222-6 : Conclusion du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : articles L6222-7 à L6222-14 : Durée du contrat (L6222-7)
 - Code du travail : articles L6222-15 à L6222-17 : Succession de contrats d'apprentissage
 - Code du travail : articles L6222-18 à L6222-22 : Rupture du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : article L6222-22-1 : Contrat d'apprentissage préparant au bac professionnel
 - Code du travail : articles L6222-24 à L6222-26 : Durée de travail en apprentissage (conditions, exceptions)
 - Code du travail : articles L6222-27 à L6222-29 : Salaire minimum
 - Code du travail : articles L6222-34 à L6222-36 : Présentation et préparation aux examens
 - Code du travail : articles L6222-42 à L6222-44 : Mobilité internationale et européenne des apprentis
 - Code du travail : articles R6222-21 à R6222-23 : Rupture du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : article R3162-1 : Secteurs dérogatoires à la durée du travail des jeunes travailleurs
 - Code du travail : articles D6222-26 à D6222-33 : Salaire minimum : taux de référence par rapport au Smic
 - Code du travail : articles R6222-66 à R6222-69 : Mobilité dans ou hors de l'Union européenne
 - Code du travail : articles L6243-2 à L6243-3 : Cotisations et exonérations
 - Code du travail : article D6243-5 : Exonération de charges sociales
 - Code du travail : articles L6225-4 à L6225-7 : Suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage et interdiction de recrutement
 - Code du travail : article L6226-1 : Entreprises de travail temporaire
 - Code du travail : articles D6222-1 à D6222-2-1 : Dérogations à la limite d'âge de l'apprenti
 - Code du travail : articles R6222-2 à R6222-4 : Conclusion du contrat d'apprentissage (nombre d'exemplaires, fixation du salaire, etc.)
 - Code du travail : articles R6222-6 à R6222-10 : Convention relative à la durée du contrat
 - Code du travail : articles R4624-10 à R4624-15 : Examen d'embauche par la médecine du travail
 - Code du travail : articles L6223-5 à L6223-8-1 : Maître d'apprentissage
 - Code du travail : articles R6223-22 à R6223-23 : Maître d'apprentissage
 - Code du travail : article D4153-15 : Travaux interdits et réglementés pour les jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans
 - Code du travail : articles R4624-17 à R4624-21 : Surveillance médicale renforcée pour les mineurs
 - Code du travail : article R6225-9 : Suspension sur proposition de l'inspecteur du travail
 - Code du travail : article R6226-5 à R6226-6 : Maître d'apprentissage dans les entreprises de travail temporaire
 - Code du travail : article L6211-2 : Formation à distance
 - Code du travail : article L6231-1 : Suivi de la formation à distance
 - Code du travail : articles R6232-1 à R6232-3 : Organisation de l'apprentissage
 - Code du travail : articles D6224-1 à D6224-8 : Dépôt du contrat dans le secteur privé
 - Code du travail articles D6275-1 à D6275-5 : Dépôt du contrat dans le secteur public non industriel et commercial
 - Code du travail : article L3164-9 : Congés annuels salarié âgé de moins de 21 ans
 - Code du travail : articles L6243-1 à L6243-1-2 : Prime à l'apprentissage
 - Code du travail : articles R6243-1 à R6243-6 : Indemnité compensatrice forfaitaire
 - Décret n°2017-267 du 28 février 2017 instituant une aide financière en faveur des jeunes apprentis
 - Arrêté du 30 décembre 2011 relatif à la carte d'étudiant des métiers
 - Circulaire du 21 octobre 2019 relative à l'expérimentation de la réalisation de la visite d'information et de prévention des apprentis par un médecin exerçant en secteur ambulatoire (PDF - 265.8 KB)
 - Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention de mise en œuvre d'une mobilité n'excédant pas 4 semaines
 - Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention de mise en œuvre d'une mobilité

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes. Tous les employeurs de droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, les établissements publics industriels et commerciaux (par exemple, la RATP, la SNCF, l'Office national des forêts) assujettis au financement de la formation professionnelle continue et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Les jeunes concernés âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale, les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI) peuvent signer un contrat de professionnalisation.

Rémunération :

- Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.
- Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac :
 - moins de 21 ans : au moins 55% du SMIC
 - 21 ans à 25 ans révolus : au moins 70% du SMIC
 - 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable
- Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur :
 - moins de 21 ans : au moins 65% du SMIC
 - 21 ans à 25 ans révolus : au moins 80% du SMIC
 - 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

Fin, suspension ou prolongation de contrat :

- Généralités :
 - Si le contrat à durée déterminée (ou la période d'action de professionnalisation s'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée), est rompu avant son terme, l'employeur doit en informer, dans les 30 jours qui suivent cette rupture :
 - la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ;
 - l'opérateur de compétences (OPCO) ;
 - l'URSSAF.
- Si le contrat de professionnalisation est effectué en CDD, alors les cas de rupture sont les suivants :
 - La rupture par un accord en commun entre le salarié et l'employeur ;
 - La rupture en raison d'une faute grave ;
 - La rupture en raison d'une embauche sous CDI ;
 - La rupture en cas de force majeure.
- Dans le cas d'un contrat de professionnalisation conclu en CDI, les modalités de rupture sont les mêmes que celles prévues pour la rupture d'un CDI de droit commun.

Informations pratiques

Bibliothèque universitaire :

Ouverture : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h45.

Mail : bulco@univ-littoral.fr

Site : www.bulco.univ-littoral.fr

03 28 23 74 74



Restaurant universitaire :

Information générale du restaurant universitaire (paiement, menu, tarifs) :

Site : <https://www.crous-lille.fr/restaurant/r-u-de-dunkerque/>

03 28 66 28 26

Comment recharger votre compte → <https://www.izly.fr>



Le sport :

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS),

Propose et organise les activités physique et sportives pour tous les étudiants

Activités proposées et inscriptions : <https://suaps.univ-littoral.fr>



Aides financières :

Des difficultés sociales, financières, besoin d'aide pour lancer ton asso' étudiante, besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de tes études.

CROUS, CAF → <https://mdekd.univ-littoral.fr/aide/aides-financieres>

Recrutement étudiant → <https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr>

Stage et alternance → <https://www.jobteaser.com/fr/job-offers?locale=fr>

Association étudiante → <https://www.univ-littoral.fr/>

Biographies courtes des intervenants

Monsieur CREUSIER, Jordane

jordane.creusier@univ-littoral.fr

Monsieur DESCOTES, Rémi

remi.descotes@univ-littoral.fr

Madame DENOLF, Hélène

helene.denolf@univ-littoral.fr

Madame FLAHAUT, Sabine

sabine.flahaut@univ-littoral.fr

Madame GAZANHES, Laure

gazanheslaure@gmail.com

Madame GBADOE, Kayi Charlotte

kayi-charlotte.gbadoe@univ-littoral.fr

Monsieur MARTEEL, Grégory

gregory.marteel@univ-littoral.fr

Monsieur MERNISSI, Mohammed

mohammed.mernissi@etu.univ-littoral.fr

Madame MOGOS DESCOTES, Raluca

raluca.mogos@univ-littoral.fr

Raluca Mogos Descotes est Professeur des Universités (ULCO, LEM). Ses principaux travaux de recherche s'inscrivent en marketing export, autour des thèmes suivants : gestion de la connaissance relative aux marchés d'export, le profil institutionnel des PME exportatrices, la relation importateur-exportateur et l'innovation produit dans les PME exportatrices.

Publications récentes :

- PIERRE KANTARUK Oksana, MOGOS DESCOTES, Raluca et Björn WALLISER (2019), Une étude exploratoire des facteurs déterminants de l'innovation produit des PME exportatrices françaises : le rôle-clé de la capacité d'absorption et des profils institutionnels, *Innovations - Revue d'Economie et de Management de l'Innovation*, Vol. 2, N° 59, p. 179-203.
- MOGOS DESCOTES Raluca et Björn WALLISER (2018), International marketing related competences and SMEs' export performance during the recession, *Projectique*, N° 21, p. 61-82.

Madame MOTT, Sophie

sophie.mott@etu.univ-littoral.fr

Madame SIMION, Alina

annie.lafaye@free.fr

Monsieur TAGHIPOUR, Atour

atour.taghipour@univ-lehavre.fr

Atour Taghipour is a professor and the head of an international management master program at Normandy University in France. He holds an HDR in Management from Normandy University in France and a PhD in Industrial Engineering from Polytechnic Montreal in Canada. He received two masters' degrees, one in Management,

Logistics & Strategy and other in Industrial Engineering. He has more than ten years of experience as a manager in automobile and high tech industries. He has published many books and research papers in international journals and international conferences. His areas of research are supply chain and operations management.

Madame VERMERSCH, Laetitia

laetitia.vermersch@univ-littoral.fr

Monsieur WAGENHAUSEN, Falk

falk.wagenhausen@univ-littoral.fr

Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), Directeur du Département *Economie Gestion* à l'ULCO depuis 2017 et il dirige le parcours « Supply Chain et Modélisation - Apprentissage », du Master I et II « Gestion de Production, Logistique, Achats » à l'ULCO. Depuis 2010, il est intervenu en tant que chargé d'enseignement à Aix-Marseille Université, à l'IUT d'Aix-en-Provence, à l'Université d'Avignon et à l'Université Catholique de l'Ouest - Bretagne Sud ; aussi en tant qu'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'IUT d'Avignon et en tant que Professeur associé et Responsable de Programme au GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries.

Au niveau professionnel, il a suivi entre autres une formation en alternance avec IKEA, puis il a travaillé ensuite à GMTC (Taïwan, ROC) pour des *new entrance strategies for Europe*, et en tant que chargé d'étude chez Jonction SARL (France) en participant à plusieurs projets du PREDIT. Il a aussi effectué plusieurs interventions aux Universités d'été du Commerce inter-entreprise (BtoB). Enfin, entre 2006 à 2022, il était dirigeant d'une entreprise, qui était basée au Royaume-Uni et qui était spécialisée dans des pièces détachées des anciennes motos d'ex-RDA.

Il est ancien membre du laboratoire CretLog (Centre de REcherche sur le Transport et la LOGistique, EA 881) à Aix-en-Provence et depuis 2016, il a intégré le laboratoire TVES (Territoires, Villes, Environnement & Société, EA 4477). Ces domaines de recherche sont : *Supply Chain Management*, Grossiste (BtoB), intermédiation, Logistique urbaine.

Publications :

- E. VENIN, J. ALVARO, L. ARZUMANYAN, T. AYMARD, A. BENTEJAC, P. BLESBOIS, S. CARTER, M. CHAMBON, P. CHUAH LEININGER, J.-P. DAVID, F. GERVAIS, P. GERVAIS, J.-P. GESSLER, S. GUICHARD, W. KUZUARA, U. MAYRHOFER, M. B. MEURIER, R. MOGOS DESCOTES, D. PARKER, G.-A. SOATHEN, S. TEMPLE-BOYER, S. VARET, E. VAUCHEZ, C. WAGEMANS et F. WAGENHAUSEN (2024), *Exporter - Pratique du commerce international*, 28e édition, Foucher
- F. WAGENHAUSEN et L. OLIVEIRA COSTA (2023), Tendances d'évolution en termes de mutualisation de la logistique urbaine : une comparaison France-Allemagne, *Revue Française De Gestion Industrielle*, 37(1), 71-84
- D. I. SILVA DE PONTES, M. MARINHO DE ANDRADE OLIVEIRA, H. PIHHEIRO, F. WAGENHAUSEN, C. CHEHIH (2022), « *Etude sur le commerce de proximité au Brésil : le cas des supermarchés Pinheiro* », ouvrage collectif, Le Havre
- L. ARZUMANYAN, T. AYMARD, P. BLESBOIS, F. GERVAIS, E. GUILLERMAIN, U. MAYRHOFER, B. MEURIER, D. PARKER, G.-A. SOATHEN, S. VARET, E. VENIN et F. WAGENHAUSEN (2020), *Exporter - Pratique du commerce international*, 27e édition, Foucher
- R. LAUNAY, S. POIROT, T. RIGAUX, Falk WAGENHAUSEN (2018), *Douanes - échanges internationaux*, Collection Transporter, Foucher
- M. OULD, T. RIGAUX, Falk WAGENHAUSEN (2018), *Logistique en France et à l'international*, Collection Transporter, Foucher
- F. WAGENHAUSEN, E. VENIN, T. RIGAUX, D. PARKER, J.-P. LEMAIRE, E. GUILLERMAIN, F. GERVAIS, J. DUBOIN, G. DANDEL (2017), *Exporter : pratique du commerce international*, 26e édition, Paris, Edition Sup'Foucher
- F. WAGENHAUSEN (2015), « Tendances d'évolution en termes de mutualisation de la logistique urbaine : une comparaison France – Allemagne », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Aix-Marseille Université, France
- G. ROVEILLO, G. PACHÉ et F. WAGENHAUSEN (2015), « Intermédiation et innovations logistiques : éléments pour un débat », In : *Commerce inter-entreprises : les enjeux de l'intermédiation*, coordonné par C. Pardo et G. Paché, Chapitre 4, Éditions Management & Société (EMS), pp. 81 - 99

- F. WAGENHAUSEN (2014), « Des modes innovants relatifs à l'acheminement des marchandises en ville », In : *Logistique durable du futur : éléments programmatiques*, Rapport pour le compte du PREDIT, Groupe Opérationnel 4, Rapport coordonné par N. Fabbe-Costes et C. Roussat.
- F. WAGENHAUSEN et A. BALAMBO (2013), « Une réflexion sur la position du grossiste dans la Supply Chain : Une explication par le concept de Prison du psychisme. », In : *La logistique : une approche innovante des organisations*, N. Fabbe-Costes et G. Paché (éds.). Presses Universitaires de Provence (PUP).
- O. CHANUT, G. PACHE et F. WAGENHAUSEN (2012), « Logistique urbaine : refonder les logiques d'intermédiation », *Management & Avenir*, n° 51, p. 186 – 207, Éditions Management & Société (EMS) [revue classée CNRS]
- D. BOUDOIN, C. CAPO, J-L. FOESSEL, C. GUILLET, C. MOREL, N. PAULIAC, C. RIPERT et F. WAGENHAUSEN (2011), *Projets Immobiliers intégrant la Logistique Urbaine (PILU) : Comment associer la logistique à d'autres fonctions urbaines pour une ville durable ?*, Rapport pour le compte du PREDIT, Groupe Opérationnel 4, Paris, juillet

Monsieur WILDAU, Jorg

jorg.wildau@univ-littoral.fr

Madame BOUGHATTAS, Yosra

yosra.boughattas@univ-artois.fr

INCONNU, Inconnu

inconnu.inconnu@univ-littoral.fr